

marche comme une chose à laquelle il eut été inutile de s'opposer, il est toujours plus gracieux que les choses se passent en bon ordre.

III. Le Prince de Repnin, rétabli de l'espece de paralysie dont nous avons dit qu'il fut attaqué dans les premiers jours de la marche des Russiens, vient les rejoindre pour continuer à les commander en chef.

IV. Mr. de la Salle, Colonel du Régiment de la Marck, au service de France, a été arrêté à *Dantzich*, à la réquisition de la Cour de Russie, & conduit dans le Fort de *Weichselmunde*. La raison qui en est donnée, est, que ce Colonel ayant servi ci-devant dans les troupes de Russie, est passé de ce service dans celui de France, sans avoir reçu son congé dans les formes de Sa Maj. Imp. Cz. Mr. de la Salle allégué de son côté, qu'il étoit venu à *Dantzich* pour y résider en qualité de Commissaire de France. Sur quoi l'on objecte de la part de la Russie, qu'il auroit donc dû s'annoncer d'abord en cette qualité au Magistrat, & ne pas différer de plusieurs jours, à présenter sa commission, puisque ce n'avoit été que le sixième jour de son arrivée à *Dantzich*, que la réquisition pour l'arrêter avoit été faite. A ces raisons la Russie en ajoute d'autres, savoir, « que Mr. de la Salle s'est rendu double-
 » ment coupable envers l'Impératrice-Czarine,
 » en ce que non-content d'avoir quitté son ser-
 » vice sans s'embarasser de demander sa dé-
 » mission, il a cherché pendant son séjour en
 » Pologne, à susciter toutes sortes d'obstacles
 » contre le passage des troupes Russiennes, jus-
 » qu'à exciter la Noblesse de ce Royaume, à
 » former une confédération pour s'y opposer;